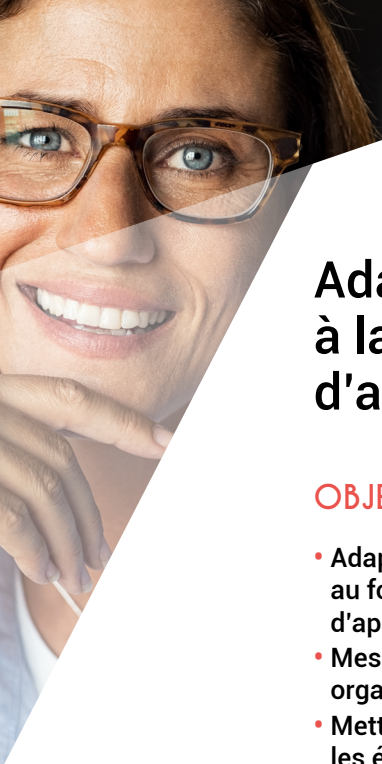




# Adapter son organisme de formation ou son CFA à la nouvelle réglementation : de la déclaration d'activité à la certification qualité

## OBJECTIFS DE FORMATION

- Adapter son activité en respectant la nouvelle réglementation applicable au fonctionnement d'un prestataire de formation professionnelle et d'apprentissage
- Mesurer l'impact des derniers textes juridiques concernant la qualité des organismes de formation
- Mettre ses documents administratifs et contractuels en adéquation avec les évolutions juridiques



## PROGRAMME

### ACCES AUX NOUVEAUX MARCHÉS

Se repérer dans le(s) nouveau(x) marché(s) de la formation professionnelle

- Nouveaux marchés de la formation professionnelle après la loi de 2018
- Impacts de l'entrée de l'apprentissage dans le champ de la formation professionnelle
- Opportunités liées à reconnaissance légale de la FOAD et l'Afeste

#### Accéder aux nouveaux marchés

- Déclaration d'activité
- Cas spécifiques des sous-traitants et des CFA d'entreprise
- Retrait et caducité de la déclaration d'activité

#### Se préparer à la certification qualité unique

- Périmètre de la certification Qualité
- Présentation du référentiel
- Choisir un organisme certificateur

### LES OBLIGATIONS DE L'OF ET DU CFA

#### Respecter les obligations comptables

- Plan comptable adapté
- Commissaire aux comptes

- Comptabilité analytique
- Situation au regard de la TVA
- Bilan pédagogique et financier

#### Respecter les obligations vis-à-vis des stagiaires et des apprentis

- Obligations d'informations
- Informations pouvant être demandées aux stagiaires et aux apprentis
- Respect des règles du Code de la consommation
- Protection des données personnelles
- Règlement intérieur
- Sujétions spécifiques aux CFA

#### Relations avec les financeurs

- Notion de contrôle de service fait
- Modalités de paiement et pièces justificatives

#### Prévenir le contrôle administratif et financier

- Structure et procédure du contrôle
- Objet du contrôle et sanctions

#### Anticiper le contrôle pédagogique des formations par apprentissage sanctionnées par un diplôme

- Périmètre, composition, rôle et fonctionnement

### SÉCURISER LES MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION

#### Contractualiser la vente d'une prestation de formation

- Rôle des CGV et du bulletin d'inscription
- Convention de formation et contrat de formation
- Convention de formation d'apprentissage
- CPF : les CGU de la Caisse des dépôts

#### Contractualiser avec un formateur ou un enseignant

- Différents statuts des formateurs et des enseignants
- Obligations concernant les qualités des formateurs et des enseignants



Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation ou d'un CFA



**Valérie MICHELET**,  
juriste-consultante,  
experte en Droit  
et Politiques de formation  
à Centre Inffo.



### Contact commercial

contact.formation@centre-inffo.fr

Tél. : 01 55 93 91 83

www.centre-inffo.fr

#### Prérequis

Connaître les fondamentaux du secteur de la formation

#### Moyens pédagogiques

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses.
- Exercices d'application, quiz...
- Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

#### Modalité d'évaluation

Évaluation de la formation par les stagiaires.

Auto-évaluation - Remise d'une attestation de fin de formation.

# Adapter son organisme de formation ou son CFA à la nouvelle réglementation : de la déclaration d'activité à la certification qualité

## À distance **Parcours pédagogique** 100 % à distance

### MODULE 1

#### Objectifs

- Identifier les conditions générales d'accès aux marchés
- Se préparer à la certification Qualiopi

#### L'ENTREPRISE

| JOUR 1 | JOUR 1 | JOUR 1 |
|--------|--------|--------|
| 3H     | 0H45   | 0H15   |
|        |        |        |
| 9h-12h |        |        |

4H

### MODULE 2

#### Objectifs

- Identifier les obligations de l'OF relatives au fonctionnement (comptabilité, publicité, RI...) vis-à-vis des stagiaires et des financeurs
- Prévenir les contrôles par une sécurisation des pratiques

#### LE CFA

| JOUR 2 | JOUR 2 | JOUR 2 |
|--------|--------|--------|
| 3H     | 1H45   | 0H15   |
|        |        |        |
| 9h-12h |        |        |

5H

### MODULE 3

#### Objectifs

- Sécuriser ses pratiques contractuelles de vente
- Comprendre les spécificités du CPF
- Recruter un formateur (choix du statut)

#### LA CONTRACTUALISATION

| JOUR 3 | JOUR 3 | JOUR 3 |
|--------|--------|--------|
| 3H     | 1H45   | 0H15   |
|        |        |        |
| 9h-12h |        |        |

5H



14 heures, sur 3 jours



10 au 12 mars



1 320 € HT (TVA 20 %)  
1 584 € TTC



Classe Virtuelle



Travaux individuels  
ou en sous-groupes (asynchrone)



Évaluation (asynchrone)

Date, cachet et signature